

Charte d'utilisation de l'atelier participatif MotoLab

MotoLab Atelier participatif moto – By GKR Moto

Adresse : 44 rue Émile Glineur, 59148 Flines-lez-Raches

Téléphone : 03 27 08 41 30

Site : www.gkr-moto.fr

1. Objet de la charte

La présente charte définit les *conditions d'accès et d'utilisation de l'atelier participatif MotoLab*, proposé par **GKR Moto**.

MotoLab permet aux clients de **réaliser eux-mêmes l'entretien ou certaines réparations de leur moto**, dans un cadre sécurisé, équipé et encadré par des professionnels.

L'accès aux services MotoLab implique *l'acceptation pleine et entière de la présente charte*, sans réserve.

2. Accès à l'atelier et conditions générales

- L'accès à MotoLab est réservé aux **clients ayant réservé un créneau** (à l'heure ou via abonnement).
 - Le client doit être **majeur** et titulaire du permis correspondant au véhicule utilisé.
 - Toute personne présente dans l'atelier doit **respecter les consignes de sécurité** et les instructions du personnel GKR Moto.
-

3. Équipements de Protection Individuelle (E.P.I) – Obligatoires

Pour des raisons de sécurité, le port des **E.P.I** est **strictement obligatoire** pendant toute intervention dans l'atelier.

E.P.I obligatoires :

- Chaussures de sécurité ou chaussures fermées renforcées

- Gants de protection adaptés à la mécanique
- Lunettes de protection
- Vêtements couvrants (shorts, sandales, vêtements amples interdits)

L'accès à l'atelier pourra être refusé à toute personne ne respectant pas ces règles.

4. Utilisation du matériel et des outils

- Le matériel et les outils mis à disposition doivent être utilisés **avec soin et conformément à leur usage**.
 - Les **outils dits "dangereux"** (outils électriques, pneumatiques, presse, équipements spécifiques) **ne peuvent être utilisés qu'en présence et avec l'autorisation d'un professionnel GKR Moto**.
 - Toute mauvaise utilisation mettant en danger les personnes ou le matériel entraînera **l'arrêt immédiat de la session**, sans remboursement.
-

5. Responsabilité – Dégradations, pertes et vols

- Le client est **entièrement responsable** du matériel mis à sa disposition pendant son créneau.
 - **Toute dégradation, casse, perte ou vol d'outillage, d'équipement ou de matériel** entraînera une **facturation intégrale au client**, sur la base du prix de remplacement.
 - **GKR Moto se réserve le droit de refuser l'accès ultérieur à MotoLab en cas de comportement inapproprié ou répété.**
-

6. Propreté et état du poste de travail

- Le poste de travail mis à disposition doit être **restitué dans son état initial**, propre, rangé et sécurisé à la fin de chaque session.
 - Le client est tenu de nettoyer son espace de travail et d'évacuer les déchets dans les contenants prévus à cet effet (huile usagée, filtres, chiffons, emballages, etc.).
 - **Tout poste de travail non remis en état initial** (poste sale, désordonné ou non nettoyé) entraînera une **facturation forfaitaire de 10 € pour remise en état**.
 - Cette facturation est indépendante du temps réservé et pourra être appliquée automatiquement.
-

7. Pièces détachées et consommables

- **Seules les pièces détachées et consommables fournis par GKR Moto / MotoLab sont autorisés.**

- Toute pièce ou consommable apporté par le client sera **systématiquement refusé**, sans exception.
 - Cette règle garantit la **qualité, la compatibilité et la sécurité** des interventions réalisées.
-

8. Horaires et respect des créneaux

- Les clients doivent **respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture** de GKR Moto.
 - Le créneau réservé inclut le temps de travail, de rangement et de nettoyage.
 - Tout dépassement horaire pourra entraîner une **facturation supplémentaire**.
 - En cas de retard important, GKR Moto se réserve le droit d'annuler la session sans remboursement.
-

9. Nature des interventions autorisées

- Les interventions autorisées sont celles **compatibles avec une durée raisonnable**, définie par MotoLab.
 - Les travaux trop lourds, longs ou bloquants (démontage moteur complet, restauration totale, etc.) peuvent être **refusés**.
 - GKR Moto se réserve le droit de **refuser une intervention jugée dangereuse ou inadaptée**.
-

10. Responsabilité du client

- Le client reste **seul responsable des interventions réalisées sur son véhicule**.
 - GKR Moto ne peut être tenu responsable d'une mauvaise manipulation, d'un mauvais diagnostic ou d'un montage incorrect effectué par le client.
 - L'accompagnement fourni par les professionnels est **un conseil technique**, non une prestation de réparation classique.
-

11. Comportement et sécurité

- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou non conforme aux règles de sécurité entraînera **l'exclusion immédiate de l'atelier**.
 - L'alcool, les stupéfiants et comportements agressifs sont **strictement interdits**.
-

12. Accès strictement réservé aux personnes inscrites

- *L'accès à l'atelier participatif MotoLab est **strictement réservé aux clients inscrits et ayant réservé un créneau.***
 - ***Toute personne non inscrite est formellement interdite d'accès à l'atelier** (accompagnants, amis, proches, spectateurs).*
 - *Pour des raisons de **sécurité, d'assurance et de responsabilité**, aucune exception ne pourra être accordée.*
 - *En cas de non-respect de cette règle, **GKR Moto se réserve le droit d'interrompre immédiatement la session**, sans remboursement.*
-

13. Gardiennage des véhicules – Intervention non terminée

- Toute intervention non terminée à l'issue du créneau réservé devra faire l'objet d'un **gardiennage du véhicule dans les locaux de GKR Moto.**
- Des **frais de gardiennage de 5 € par nuit** seront automatiquement facturés au client, à compter de la première nuit.
- Le gardiennage est facturé jusqu'à la reprise du véhicule ou la finalisation de l'intervention.
- Aucun véhicule ne pourra rester dans l'atelier sans validation préalable et sans prise en compte de ces frais.

14. Acceptation de la charte

L'utilisation des services MotoLab implique l'acceptation sans réserve de la présente charte.

Ces règles ont pour objectif de garantir la **sécurité de tous**, la **qualité du service**, et le **bon fonctionnement de l'atelier participatif MotoLab.**

Nom / Prénom du client :

Date :

Signature suivi de la mention « Lu et Approuvé » :
